

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne

ROUBAIX, LE 26 MAI 1888

LA COOPÉRATION par les syndicats

Sous ce titre, le numéro du vendredi 4 mai courant, de la Revue « les Coopérateurs français » contient de très curieux renseignements sur l'organisation et le fonctionnement dans le sens coopératif du syndicat du comice agricole de Villeneuve-sur-Lot.

Voici, d'après une note émanée de M. Fabre, secrétaire général du comice agricole, quel est l'état présent de l'organisation du syndicat après une période d'expérience considérée aujourd'hui comme terminée, car on est entré dans une voie praticable qui ne laisse presque plus rien à désirer.

La première préoccupation des fondateurs a été d'établir la solidarité du syndicat et de mettre cependant l'accès de cette association à la portée des plus petits propriétaires. Ils ont atteint leur but par l'organisation desyndicats de villages, composés de cinq à dix chefs d'exploitation. Ces syndicats se sont constitués séparément, d'après des statuts types uniformes, stipulant la responsabilité solidaire entre les membres d'un même syndicat pour le paiement de la cotisation annuelle du comice et celui des marchandises achetées pour leur compte.

La cotisation annuelle a été limitée à 1 fr. et néanmoins le bulletin mensuel est servi à chaque syndicat à l'adresse du président admis en nom membre du comice.

Les commandes de chaque syndicat sont centralisées et faites par le président du syndicat au comice de Villeneuve-sur-Lot; les marchandises lui sont délivrées en gare par un membre du bureau central du comice; il procède chez lui à la répartition entre les membres de son syndicat; il paie dans la hutaïne ou sur sa demande à 40, 60 ou 90 jours, avec une légère augmentation, représentant les frais d'intérêt et de change.

Grâce à cette combinaison, la commission d'achat sur laquelle repose toute la responsabilité du paiement des marchandises est elle-même garantie par la solidarité des membres du syndicat séparément par groupe de 10. On obtient ainsi, en même temps, les avantages de l'achat en gros et ceux du crédit commercial. Les membres individuels sont tenus de payer avant l'enlèvement des marchandises.

Cette organisation très rationnelle en théorie paraît sans doute compliquée à un certain nombre de personnes. Beaucoup peut-être seront tentées de penser que l'esprit français se montrera rebelle à la discipline étroite nécessaire à l'exécution des prescriptions réglementaires dont la rigoureuse organisation est indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble.

Il était à craindre que les achats faits par le comice central en dehors des membres des syndicats consommateurs ne fussent pas du goût de ces derniers. En sens inverse, le comice central de Villeneuve-sur-Lot risquait de rester à un moment donné à découvert vis-à-vis des fournisseurs, à moins qu'il n'exercât son recours contre les groupes syndiqués ou contre leurs membres insolvable.

Aucune de ces appréhensions ne s'est réalisée. « Jusqu'ici », écrit M. Fabre à la

date du 15 avril dernier, nous n'avons pas eu la moindre difficulté avec les petits syndicats, actuellement au nombre de 200, ni avec aucun de nos fournisseurs. Au début nous avons dû lutter énergiquement contre les tentatives de blocus faites par le commerce local auprès des fabricants; nous avons pris beaucoup de précautions, afin de ne pas faire de mauvais achats et d'obtenir les conditions du commerce de gros.

Un succès complet a été la récompense de l'initiative et des efforts soutenus du comice agricole de Villeneuve-sur-Lot pour admettre ses membres au bénéfice de la coopération. En trois ou quatre ans 200 syndicats de communes se sont groupés autour du comice agricole fondateur. Les premiers achats ont été faits en octobre 1884 par 4 personnes; les seconds en janvier 1885 par 34 personnes; aujourd'hui il y a 2.000 syndicats; le chiffre des affaires s'élève au chiffre considérable de 200.000 fr. par an et il tend à s'accroître tous les jours.

L'exemple donné par le comice agricole de Villeneuve-sur-Lot mérite d'attirer la plus sérieuse attention car il témoigne d'une tendance nouvelle de l'esprit des populations agricoles. Ainsi que nous avons eu bien souvent l'occasion de le déplorer, le locataire français essentiellement individuel et indépendant s'était toujours montré jusqu'ici peu disposé à se conformer à la règle et à la discipline des associations. Alors qu'autour de nous, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre et même en France, l'association metait la puissance d'action dont elle dispose au service des petits producteurs et des petits consommateurs qui constituent par leur masse même la force vive des nations, la France inactive sinon indifférente, semblait ne pas comprendre que chaque année écoulée était doublement perdue pour elle car non seulement nous restions stationnaires mais encore nous concurrençions progressivement dans des proportions inquiétantes.

PIERRE CHRISTI.

UN DISCOURS DE M. LE GAVRIAN

Jeu, la Chambre a discuté le projet et les propositions de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Dans cette séance, notre honorable député, M. Le Gavrian, a soutenu l'amendement de la finité dans l'indemnité. Nous reproduisons ce discours d'après le Journal officiel, son important discours :

M. LE GAVRIAN. — Messieurs, l'amendement que j'ai l'honneur de vous soumettre a pour but d'amener dans les chiffres des pensions viagères une fixité que n'a pas mise la commission. La commission vous propose, dans le cas d'incapacité permanente absolue de travail, de faire varier la pension viagère entre les tiers et les deux tiers du salaire moyen annuel, mais elle fait, dans la plupart des industries que j'ai connues, dans les chemins de fer, dans les compagnies minières, dans tous les établissements métallurgiques, dans toutes les manufactures, on secourt, et on secourt largement, les ouvriers blessés dans l'exercice de leur travail. Je vous en donnerai facilement la preuve par les polices d'assurances que j'ai sous les yeux et qui sont généralement adoptées dans nos établissements du Nord. Ces polices d'assurances fixent d'une manière absolue l'indemnité viagère ou le capital qui sera versé à l'ouvrier blessé et mis dans l'impossibilité absolue de travailler.

Le contrat d'assurance contre les accidents est généralement employé dans nos industries privées; les primes sont entièrement à la charge des patrons, qui n'ont jamais songé à réclamer à l'ouvrier une participation quelconque.

Nous avons toujours pensé, en effet, que l'ouvrier

blessé, même en recevant l'indemnité prévue, est assez malheureux, à raison de l'accident qu'il subit, pour qu'on puisse le considérer comme ayant largement payé de sa part, à chaque professionnelle, le prix de son sang. Il n'est que trop juste qu'il ne le paie pas encore sous forme de retenue de salaire.

Ces contrats d'assurances donnent à l'ouvrier blessé les mérites et les seuls mérites nécessaires, plus la moitié du salaire pendant la durée du traitement; dans le cas d'incapacité permanente absolue, ils donnent de plus, à l'ouvrier ou à ses ayants droit, une somme d'argent proportionnelle au salaire moyen, variant de 600 à 900 fois le salaire quotidien, ou bien la pension viagère correspondante à cette somme d'argent.

Vous voyez que ces sacrifices sont importants, et que l'industrie française ne laisse pas, comme l'a dit à tort M. le président du conseil, la charge de l'assistance publique les ouvriers qui tombent blessés dans la bataille industrielle.

Et par ce système d'assurances que nous appliquons depuis longtemps et qui a la sanction de la pratique, a donné de bons résultats. L'ouvrier occupé dans nos établissements sait qu'il est assuré et c'est à son seul profit qu'il travaille; il connaît les conditions du contrat, il sait à l'avance l'importance de la réparation qu'il sera due dans tous les cas possibles d'accidents. Il se livre à son travail avec confiance et son patron une sorte de convention morale, et, lorsque l'accident survient, pour que jamais l'ouvrier ne réclame autre chose que ce qui a été stipulé en sa faveur.

De son côté, le patron, recevant directement de la compagnie d'assurances l'indemnité convenue à l'avance, a l'ouvrier et ne laisse pas à la compagnie la possibilité de transiger directement avec l'ouvrier à moindre frais.

Et par ce système d'assurances que nous appliquons depuis longtemps et qui a la sanction de la pratique, a donné de bons résultats. L'ouvrier occupé dans nos établissements sait qu'il est assuré et c'est à son seul profit qu'il travaille; il connaît les conditions du contrat, il sait à l'avance l'importance de la réparation qu'il sera due dans tous les cas possibles d'accidents. Il se livre à son travail avec confiance et son patron une sorte de convention morale, et, lorsque l'accident survient, pour que jamais l'ouvrier ne réclame autre chose que ce qui a été stipulé en sa faveur.

De son côté, le patron, recevant directement de la compagnie d'assurances l'indemnité convenue à l'avance, a l'ouvrier et ne laisse pas à la compagnie la possibilité de transiger directement avec l'ouvrier à moindre frais.

Et par ce système d'assurances que nous appliquons depuis longtemps et qui a la sanction de la pratique, a donné de bons résultats. L'ouvrier occupé dans nos établissements sait qu'il est assuré et c'est à son seul profit qu'il travaille; il connaît les conditions du contrat, il sait à l'avance l'importance de la réparation qu'il sera due dans tous les cas possibles d'accidents. Il se livre à son travail avec confiance et son patron une sorte de convention morale, et, lorsque l'accident survient, pour que jamais l'ouvrier ne réclame autre chose que ce qui a été stipulé en sa faveur.

De son côté, le patron, recevant directement de la compagnie d'assurances l'indemnité convenue à l'avance, a l'ouvrier et ne laisse pas à la compagnie la possibilité de transiger directement avec l'ouvrier à moindre frais.

des indemnités bien déterminées suivant les différents cas, au lieu d'en laisser l'appréciation au juge de paix ou au tribunal.

Telles sont, messieurs, les considérations qui me semblent de nature à justifier mon amendement. Je crois que si vous l'adoptez, vous ferez une œuvre excellente, tandis que si vous décidez que le chiffre de la pension viagère pourra varier entre les tiers et les deux tiers du salaire moyen, vous donnerez naissance à de nouvelles contestations et à de nouveaux litiges.

Cette question intéresse tellement nos centres industriels, que nous avons voulu reproduire entièrement l'excellent discours de M. Le Gavrian; à ce propos, nous devons relever une erreur du Progrès du Nord qui écrit :

« L'ensemble de l'article 1^{er} (accidents) qui est la loi, est adopté à l'unanimité de 250 votants. La droite tout entière est absente. »

Or, la vérité est que cet article, et dans ses détails et dans son ensemble, a été voté deux fois à l'unanimité de toute la Chambre, sans exception, par 526 voix et par 520 voix contre zéro.

Ce n'est pas dans une question qui intéresse autant les ouvriers que la Droite s'abstenait.

Le Progrès, qui est contumace du fait, a commis une... inexacitude. Espérons que cette fois il fera amende honorable.

L'Etat a-t-elle profité des mesures d'exception que son gouvernement a prises, vis-à-vis de la France, en matière de douanes.

L'application de son tarif général lui a-t-elle donné tous les avantages qu'on lui prometait ? Les chiffres répondent plus éloquemment que tous les commentaires à cette double question.

Les importations ont atteint, en mars dernier, fr. 101,900,000, contre fr. 131,800,000 du même mois de 1887.

Les exportations se sont élevées à 86,900,000 fr. contre 80,700,000 fr.

Le mouvement total, qui a atteint en mars 1887 225,600,000 fr., n'a été pour l'année courante que de 189,800,000 fr., d'où une diminution de 35,700,000 fr.

Les importations, qui en 1887, dépassaient de 50,100,000 les exportations, ont offert en 1888 un excédent de 15 millions de francs.

ont une contre-partie dans les bénéfices irréguliers qu'il fait par suite de la perte (par l'eau, par le feu ou par toute autre cause) de ses propres billets entre les mains des porteurs.

En outre, et c'est là le point capital, il importe que son crédit ne soit pas atteint et que sa monnaie papier continue à être acceptée comme la monnaie sonnante et frappe.

Si les régents ne comprennent pas la situation, ils n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes des représailles qu'ils pourront provoquer quand on va ouvrir devant les Chambres la question du privilège de la Banque de France.

REVUE DE LA PRESSE La fameuse société de la Carpe et du Lapin a déjà les honneurs de la musique. Elle est chahonnée dans le Cri du Peuple par M. V. Meusy qui lui consacre sa « chanson du jour » : on voici deux couplets :

AN DU PETIT RENTIER. Trois épiciers politiques, S'étant par la crise éteints, S'agréant dans leurs boutiques, Quand les bœufs furent éteints, C'est idiot la concurrence ; A la déché m'ellions un treizi, « Boulanger n'est pas l'arrain, Clémenceau, Ranc et Joffrin. » (Bis)

La déché m'ellions un treizi, « Boulanger n'est pas l'arrain, Clémenceau, Ranc et Joffrin. » (Bis)

Quant à la République française, elle continue sa campagne contre MM. Joffrin, Ranc et Clémenceau :

« La révision est une arme contre la République. M. Ranc le reconnaît, cela ne fait pas plus doute pour lui que pour nous. Mais que voulez-vous ? M. Boulanger s'en sert. Il s'en sert avec bruit, avec fracas ; dès lors, les républicains jaloux de l'avvenir de la République, les républicains sages et prudents, que pouvaient-ils faire de plus avisé que de prendre à M. Boulanger son arme contre la République, d'en jeter à leur tour ? »

M. P. de Cassagnac conseille instamment aux conservateurs d'imiter l'exemple de leurs adversaires :

« Au moment où les républicains radicaux piffent audacieusement sur le loir, pour s'organiser publiquement, nous devons agir de même immédiatement et sans nous gêner le moins du monde, écrit le directeur de l'Autorité. »

« S'ils ont des talons aux saouliers pour écraser le Code, nous en avons aussi. »

« S'ils ont un microscopie qui couvrira la France, comme un immense réseau, imitons-les ! »

« S'ils mettent, à la tête de cette organisation, un comité directeur de 31 membres. »

tons, concentrons-nous afin de défendre tout cela, avec la même énergie sauvage.

« Intransigeant qui semble assez sceptique qu'à l'endroit de la concentration, vient de jouer un mauvais tour aux nouveaux alliés en reproduisant des extraits du journal prosibiliaire le Proletariat, datant de quatre années. Lors des élections municipales de 1884, le directeur du Radical ayant attaqué le parti ouvrier, le Proletariat répliquait :

« Henry — l'orthographe des Roys ! — déclare que si le Parti ne repère pas toute candidature de ce genre, il se dénoncera et que dimanche, on verra qui sont « les honnêtes gens. » Prudhomme, va !

« Les honnêtes gens, M. Maré — fermez les yeux ! — se vantent de ne pas être marqués par les colles de questions de tactique, et ceux qui déshonorent les partis sont ceux qui caponnent devant les conseils de guerre ou les tribunaux. »

Autres aménités très également du Proletariat, du 17 mai 1884 :

« M. Henry Maré est le prince des tuteurs ; ce prétendu ami des ouvriers a toujours valu des heures de travail supplémentaires aux employés de la Compagnie Lesage qu'il surmenait outrageusement. — vaillant démocrate, au lieu de se consacrer à sauver dans un chalet hospitalier, au lieu d'essayer de sauver la République. »

UNE MAUVAISE SOIRÉE Un soir de mal, trouvant que vivre est un ennui, Si l'on s'ennuie de la vie, on se tue, dit-on, J'allais au front courbé, les yeux fixés en terre, Sur le calme trottoir d'un faubourg solitaire, Sans voir s'ouvrir au ciel les étoiles en fleur. Quand, soudain un placard de sang et de couleur, Auquel un bec de gaz jetait son rayon traînant, Au passage m'apparut qu'un club socialiste... Se tenait, le soir même, à vingt ans de la porte, Et j'entraînai là, conduit par mon désespoir, Le dégoût m'arrêta sur le seuil de la porte, Tant je fus suffoqué par l'odeur fauve et forte.

Mais, au fond du hangar enfumé, le gaz brûle. Tout là-bas, sur l'estrade, où les soirs de quadrille, Le drap lustré se mêle aux violons grincoux, S'agitent le président et les deux assesseurs, Lui très chauve, eux barbés à la farouche mine, Trois têtes de tribuns ouvriers que domine L'énorme Marianne en plâtre, aux blancs regards, Triomphante par ses rouges éternels. A côté d'eux, parlant d'une voix lente et grasse, L'orateur est debout près d'une contrebasse.

« Ce disait-il ? Avec son accent faubourien, Il disait que les uns ont tout les autres rien, Qu'on n'en a pas fini de l'antique esclavage, Que c'est à regretter l'état sauvage, Qu'il est le premier aux gueres, c'est à dire le premier, le plus fort et le plus courageux. »

Il montrait, dans sa simple et cruelle logique, Le peuple condamné par un destin tragique, Les inégalités de tous les autres, La mission des uns et des autres, les uns, les uns, Les riches ayant chaud près du pauvre qui gèle, Et l'injustice à tous les degrés de l'échelle. Il dénonçait, fermant son point de révolte, Et secouant quelques mots de dialecte, Du profond gémissement de la bête qui souffre, L'éternelle misère élargissant son gouffre, Et les tribus, les tribus, les tribus, les tribus, De la chair à canon, de la chair à plaisir, L'engrenage d'acier qui dévore et qui tue. Ceux qui font fait solitaire, celles qui ont prostre, Les évènements, monnaie de change, Accouchant d'un tyran militaire ou bourgeois... Allait-on se facher pour de bon, cette fois, Et dénoncer son être, la Banque existante, non seulement un coup de dynamite à la vieille machine ? On peut vaincre, à présent — on en a les moyens, — Tout briser, tout détruire... Aux armes, citoyens !

M. C. Dreyfus. — Une émotion semblable à celle qu'on a vu dans les crises politiques les plus graves régnait en ce moment dans le monde du commerce. Hier, à 8 heures, une longue file de personnes se présente aux guichets de la Banque pour échanger des billets. On se rappelle que M. Dumas a été traîné au bureau de police pour avoir échangé un billet faux ; il a fallu plusieurs heures pour faire reconnaître sa bonne foi.

Un certain nombre de commerçants ont été frappés pour avoir échangé des billets faux au jour d'échéance.

Les agents du trésor refusent les coupures de 500 francs ; à qui incombent la Banque qui en est la garante. Ce n'est pas la première fois que la question se pose devant les tribunaux ; il s'agit de savoir si la Banque de France est tenue de rembourser les billets faux.

BOURSE DE PARIS du samedi 26 mai

Table of market data for Paris, including sections for Fonds d'Etat, Sociétés de Crédit, Obligations, and Chem. de F. Franc. with columns for Cours, Valeurs, and other financial metrics.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'EMPRUNT DE LA VILLE DE ROUBAIX de 980,000 francs

Nous recevons la dépêche suivante : Paris, 26 mai.

Le gouvernement a déposé, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi suivant :

« La ville de Roubaix, (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder 4,75 p. 0/0, une somme de 980,000 francs remboursable à trente ans, sur ses revenus ordinaires, et applicable tant au rachat du canal de Roubaix, qu'aux frais d'agrandissement du cimetière. »

Cet emprunt pourra être réalisé avec faculté d'emettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement.

Au Conseil des ministres. — La question des faux billets. — Missions données aux membres du Conseil supérieur de la guerre.

Paris, 26 mai. — Au Conseil des ministres, M. Peytral a communiqué le résultat de son entretien

avec le conseil de la Banque de France, au sujet de la question de la loi de 1835.

Le conseil de la Banque tout en déclarant qu'il n'est nullement tenu à rembourser les faux billets est disposé à indemniser dans la plus large mesure leurs porteurs.

M. Carnot a signé des décrets instituant des missions données aux membres du conseil supérieur de la Guerre.

Les faux billets. — Le nombre des billets reconnus tels Paris, 26 mai. — La Banque de France a remboursé hier 12,700 billets de 500 francs ; aucun n'était faux.

Le nombre des faux billets reconnus est actuellement encore de cinquante-trois.

Démision du maire de Bordeaux Bordeaux, 26 mai. — M. Diney a remis, entre les mains du préfet de la Gironde, sa démission de maire de Bordeaux.

Le ministre de l'agriculture à Autun Paris, 26 mai. — M. Viette, ministre de l'agriculture, vient d'accepter l'invitation qui lui avait été faite par la ville d'Autun, d'assister au concours régional qui va s'ouvrir dans cette ville.

La culture du tabac. — Un amendement de M. Baccarne Leroux, député du Nord, et de deux autres députés, a été adopté par la Régie, de deux experts présentés par les planteurs et d'un membre nommé par l'administration préfectorale.

Un règlement d'administration publique déterminera le mode d'élection pour la nomination des deux experts des planteurs.

Les nouvelles sur l'état de l'Empereur du Brésil sont meilleures Milan, 26 mai. — L'Empereur du Brésil a passé une bonne nuit ; ses forces augmentent. L'état général est sensiblement amélioré, le moral est excellent.

Ce matin, Dom-Pedro s'est levé seul sur son séant ; il a pris quelques nourritures. Tout danger

de rechute et de nouvelles attaques semblent à présent conjurées.

Les docteurs espèrent pouvoir le transporter à Aix-les-Bains la semaine prochaine ; ils lui défendent toujours de recevoir des visites, seuls le prince de Joinville et les seigneurs de Dom Pedro ont été admis hier quel que instants auprès de lui.

Un article antifrançais d'un journal de Strasbourg, apprécié par le Standard.

Londres, 26 mai. — Le Standard, organe du premier ministre anglais, apprécie comme suit un article du Strasbourg Post très violent pour la France :

« L'article de l'organe du prince de Hohenzollern est très violent. Si les mesures sévères prises par le gouvernement français ont été prises à la suite de manifestations anti-allemandes de la part des Français, on aurait pu les discuter d'abord ; mais de fait ces mesures sont comme un coup de tonnerre dans un ciel sans nuage et si quelque chose pouvait ajouter à l'irritation des Français c'est cette singulière phrase de la Strasbourg Post. »

« Les Français devraient avoir de la reconnaissance à l'égard du prince de Bismarck pour sa magnanimité dans les avances qu'il a faites à la France et pour sa patience à l'égard de la politique française. »

Une lettre du général Boulanger au comité central de la Fédération républicaine révisionniste.

Paris, 26 mai. — Le général Boulanger a adressé au comité central de la Fédération républicaine la lettre suivante :

« Paris, le 22 mai 1888. « Messieurs les membres du comité central de la Fédération républicaine révisionniste. »

« J'ai reçu le statut de la Fédération que vous organisez pour combattre la politique nébuleuse qui conduirait le pays à la honte et à la ruine si on n'y mettait ordre. »

Travaillons au bonheur de l'une et à l'affermissement de l'autre ; notre devoir sera accompli.

« Mes amitiés les meilleures. »

Enlèvement d'un poste en Indo Chine. — Neuf soldats français tués et seize blessés.

Paris, 26 mai. — Une dépêche du gouverneur de l'Indo Chine annonce que le 19 avril la colonne Bo, opérant dans les montagnes a enlevé le poste de Ngon. Nous avons eu neuf blessés et seize blessés.

Nouvelle amélioration de l'état de Frédéric III Berlin, 26 mai. — L'Empereur a passé une bonne nuit. Il sent que ses forces augmentent ; il est actuellement dans le parc.

Le comité franco italien. — Un appel aux démocrates de tous les pays Marseille, 26 mai. — Le comité franco-italien communique les décisions suivantes prises dans la réunion tenue hier soir.

« Malgré les manœuvres déloyales prises par les ennemis de la démocratie, malgré de grossières calomnies provoquées par des agents occultes, le coup d'indignation aura lieu demain à 2 h. après-midi, place Vallette. »

« Le comité d'organisation adresse un chaleureux appel aux démocrates de tous les pays pour affirmer, d'une manière éclatante, la fraternité des peuples dans l'intérêt de la paix et du progrès. »

« La Commission. »

MM. Royer, Félix Pyat et Delattre arriveront, ce soir à Paris et les représentants de la démocratie italienne, MM. Altani et Lazzari. On leur prépare une réception.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du 26 mai 1888 Présidence de M. MAIGNAN, président.

La séance est ouverte à 2 heures. La Chambre prend en considération, la proposition de M. Jacques Pion, ayant pour objet, la modification des articles 457, 459 et 460 du code civil relative à la vente et au partage de biens de mineurs et la proposition de M. Aristide Rey ayant pour objet l'enseignement agricole.

Les faux billets de banque L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. C. Dreyfus, sur les mesures que le gouvernement compte prendre vis-à-vis de la Banque de France pour garantir les intérêts du commerce et de l'industrie contre les fraudes dont la monnaie fiduciaire a été récemment l'objet.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT du 26 Mai 1888

Table of closing market prices for various commodities and securities, including sections for Cote officielle and Cote à terme.